

# Cas par cas

Informations complémentaires  
Dossier 2023-7512



Europe Snacks  
STEP & ligne 7

15 janvier 2024

# 1. Contexte

Europe Snacks a déposé en décembre 2023 un dossier cas par cas pour la rénovation de sa station d'épuration des effluents industriels et la construction d'une nouvelle ligne de production de tuiles.

Par retour, le 27 décembre 2023, la division évaluation environnementale de la DREAL Pays de la Loire demande des informations complémentaires lui permettant de statuer sur le dossier en instruction.

## 2. Surfaces concernées

Les surfaces des ouvrages sont les suivants :

- > Silo de farine 32 tonnes d'une surface au sol = 7.07 m<sup>2</sup>, ce silo est installé sur une dalle béton existante
  - > Silo d'huile 55 m<sup>3</sup> d'une surface au sol = 10.75 m<sup>2</sup>, ce silo est installé sur une voie de circulation qui sera neutralisée
  - > Ouvrage de la station d'épuration :
    - Bassin d'aération : 280 m<sup>2</sup>
    - Clarificateur : 50 m<sup>2</sup>
    - Prétraitement physico-chimique : 72 m<sup>2</sup>
    - Local technique : 30 m<sup>2</sup>
    - Bassin de stockage de boues : 81 m<sup>2</sup>
    - Local épaissement boues : 20 m<sup>2</sup>
- } TOTAL : 533m<sup>2</sup>

Il est important de noter que ces ouvrages sont construits sur des zones déjà artificialisées.

## 3. Analyse de risque zone humide

Lors de la rédaction du dossier cas par cas, nous nous sommes attachés à prendre en considération les zones humides avérées. Or, depuis peu, des informations relatives aux zones humides potentielles ont été publiées.

### Ligne 7 :

La ligne 7 sera implantée dans le bâtiment de production déjà existant. Les zones sont déjà exploitées et industrialisées. Il ne peut y avoir de zone humide présente cet emplacement.

Quand aux ouvrages périphériques (silos) ils sont implantés soit sur une dalle béton , soit sur une voie de circulation goudronnée.

### STEP :

Actuellement, la zone est d'ores et déjà occupée par la station d'épuration existante. Cette zone est donc exploitée et a été industrialisée pour les besoins de la fonction.

Comme cela est présenté sur les photos ci après, la zone STEP a été empierré pour la rendre carrossable – compatible avec la circulation d'engins.

Les travaux n'ont pas d'impact sur les flux d'évacuation des eaux pluviales.

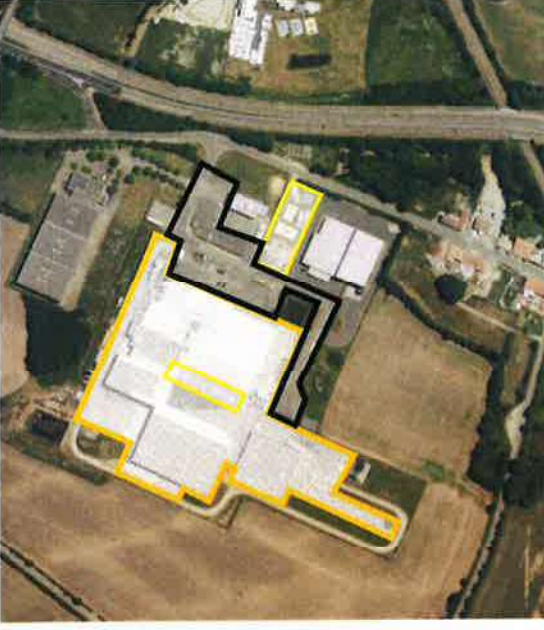


Source : courrier du 27/12/2024



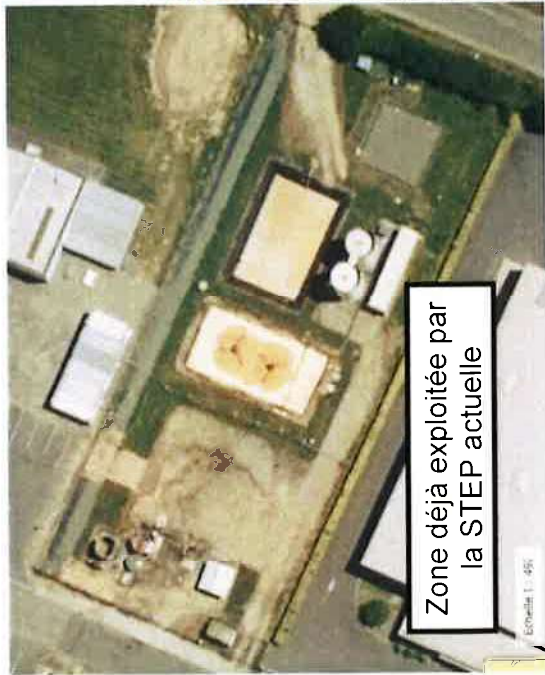
Source : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

zones concernées par le projet



Source : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

voiries extérieures & parking  
bâtiments de production & voiries internes



Zone déjà exploitée par la STEP actuelle

